

R 116/2024

RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Stop au massacre à Gaza !

La guerre en Palestine continue de prendre des proportions graves avec de nombreuses atteintes aux droits humains depuis bientôt 1 an. Après l'attentat terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 ayant fait 1170 victimes israéliennes, l'émotion suscitée par ce drame a entraîné des conséquences humaines intolérables.

En effet, les offensives israéliennes ont causé la perte de plus de 41'000 palestiniens dont 40% sont des enfants. De plus, toutes ces offensives vont à l'encontre du droit international et du droit humanitaire en empêchant l'accès aux soins, à l'eau et à l'alimentation ainsi qu'à l'arrivée de l'aide humanitaire.

Plus de 2 millions de personnes sont entassées dans les camps de l'UNRWA pensant trouver refuge pour eux et leur famille dans une surface 4 fois plus petite que Genève.

De manière répétée et continue, des bombardements de l'armée israélienne ont visé des camps de réfugiés. Ces opérations entrent en totale contradiction avec les directives de la Cour internationale de justice (CIJ) demandant aux autorités israéliennes d'arrêter son offensive sur les camps de réfugiés.

En tant que ville du Canton de Genève, capitale de la Paix et dépositaire des conventions de Genève, il est essentiel de se positionner dans ces moments de l'histoire et de condamner toute violation des droits humains.

Par ces motifs, le Conseil municipal

déclare :

- S'opposer à une escalade de la violence en affirmant la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu
- Exprimer sa sincère préoccupation à l'atteinte des droits humains palestiniens et à la santé des otages israéliens

Au vu de ce qui précède, il demande au Conseil administratif de bien vouloir transmettre au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral cette résolution et invite :

- le Conseil d'Etat à se prononcer à l'aide d'un communiqué officiel sur la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu
- le Conseil d'Etat à solliciter le Conseil fédéral afin qu'il s'adresse aux Autorités israéliennes et palestiniennes dans le but de les inviter à Genève pour établir de nouvelles négociations de paix
- l'Assemblée fédérale à réallouer le montant initial de 20 millions à l'UNWRA
- le Conseil fédéral à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable
- Le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états

Le PS Lancy

Lancy, le 9 septembre 2024